



Consignes de prévention et de sécurité

Merci de lire ceci attentivement

1. PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

- Ne rien déposer sur les fourneaux à bois ou à proximité de ceux-ci.
- Bien refermer les portes des fourneaux, surtout la nuit.
- Il est rigoureusement interdit de fumer dans TOUT le chalet et de pénétrer dans les dortoirs avec une bougie ou un objet incandescent.
- Pour les fumeurs, à l'extérieur du chalet ou sous la terrasse, veillez à bien éteindre vos cigarettes puis les jeter dans un endroit approprié (*le fourneau est idéal s'il est allumé*).
- Après l'utilisation du BBQ bien contrôler que les foyers soient éteints.

Mesures de protection incendie

- Dans chaque pièce se trouve un détecteur de fumée. Ils ne sont pas reliés à la centrale d'alarme des pompiers. **Ne pas les mettre hors fonction !!!**
- Il y a un extincteur à chaque étage, clairement indiqué, une couverture anti-feu dans la cuisine.
- Des plans d'évacuation et de secours sont placardés dans chaque pièce.
- Les voies d'évacuations et les sorties de secours sont clairement indiquées. Elles doivent rester libres d'accès en tout temps.
- Un lieu de rassemblement en cas d'évacuation est fixé à bonne distance dans le pâturage, sur le chemin d'accès au chalet (*voir plan d'évacuation*).

En cas d'incendie

- Donner l'alarme dans tout le chalet.
- Évacuer immédiatement toutes les personnes par les sorties de secours (+ couvertures).
- Appeler les pompiers au n° 118.
- Regrouper toutes les personnes au lieu de rassemblement. Contrôler l'effectif.
- Sans vous mettre en danger: fermer les vannes des bonbonnes de gaz à l'extérieur, fermer les portes et fenêtres, essayer de combattre le feu avec les extincteurs.
- Guider et renseigner les pompiers dès leur arrivée.

2. PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU GAZ

- Ne pas fumer à proximité des armoires de GAZ (*risque d'explosion*).

En cas d'odeur de gaz:

- NE PAS faire de flammes, d'étincelles ni de lumière !!!
- Évacuer immédiatement toutes les personnes par les sorties de secours (+ couvertures)
- Regrouper toutes les personnes au lieu de rassemblement. Contrôler l'effectif.
- Aérer longuement toutes les pièces.
- Fermer toutes les vannes de gaz, surtout celles à l'extérieur.
- Contacter au plus tôt l'intendant (*selon la liste d'appels*).
- Ne pas rouvrir le gaz avant un contrôle rigoureux du circuit organisé par l'intendant.

3. PRÉVENTION DES RISQUES D'INTOXICATION AU CO (monoxyde de carbone)

- Aérer régulièrement les pièces, surtout si vous êtes nombreux et que vous chauffez beaucoup le chalet; il peut y avoir un risque d'intoxication au monoxyde de carbone (*inodore*).
- Il y a un détecteur de CO à chaque étage. Ne pas les mettre hors fonction.

En cas d'alarme CO

- Evacuer le chalet.
- Ouvrir toutes les portes et fenêtres.
- Eteindre tous les foyers
- Fermer le gaz
- Porter assistance à toute personne souffrant de maux de tête, de somnolence, de nausée... Au cas d'urgence, appeler les secours au n°144.
- Contacter au plus tôt l'intendant (*selon la liste d'appels*).

4. PRÉVENTION DES PETITS ACCIDENTS

- Une pharmacie de secours se trouve dans le hall d'entrée.
- Une liste d'appel de premiers secours est placardée à plusieurs endroits.
- Porter les gants mis à disposition pour faire du petit-bois.